



**BONNE NOUVELLE :
LA VILLE DÉLIVRE À NOUVEAU
LES CNI/PASSEPORTS !**



6 JANVIER 2023

CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE : L'ESSENTIEL DU DISCOURS

► « La crise de la Covid nous a privés 2 ans de suite de cérémonie des vœux. Elle aura aussi et surtout montré l'extrême fragilité de notre système de santé. Il constituait un modèle pour tous les pays du monde, mais il a subi - et ce n'est pas d'hier - des politiques inspirées du système du marché en même temps qu'une bureaucratie qui étaient censées, à coups de tarifications, de rationalisation, de rigueur, le rendre plus performant.

Il en est de la santé comme de l'Éducation nationale : on ne réussit plus à recruter correctement. Cela ne date pas d'hier non plus, les enseignants dont on a tant besoin, restent toujours les moins bien payés de quasiment tous les pays développés. Cherchez l'erreur. Et en même temps, à l'école, la prise en charge des élèves les plus en difficulté, et notamment des enfants en situation de handicap est souvent, malgré les efforts qui ont été réalisés, encore beaucoup trop difficile. Bien souvent, ce sont les communes qui pallient les difficultés.

À cela s'ajoute aujourd'hui la crise de l'énergie. L'inexcusable et l'abominable guerre déclarée à l'Ukraine par

la Russie de Poutine, vouée à l'échec, aura montré l'extrême fragilité de notre sécurité énergétique et donc de nos économies. À l'heure où l'on confie la gestion des énergies à la loi du marché et aux spéculateurs, que faudra-t-il encore faire ? Que faudra-t-il encore subir pour prouver que des biens comme le gaz, l'électricité ou l'eau, font partie de ce qu'on appelle des biens communs ? Ces biens communs doivent répondre à l'intérêt général et être gérés par la puissance publique.

Autre crise : la crise écologique qui n'est plus une perspective mais bien une réalité. La multiplication des épisodes caniculaires, les tempêtes dévastatrices, les incendies meurtriers, les catastrophes liées à l'agriculture... c'est ce que nous vivons maintenant, dans notre pays. Notre pays, la sixième puissance économique du monde qui compte 10 millions de pauvres, 12 millions de nos concitoyens en situation de précarité énergétique, 7 millions de personnes qui fréquentent l'aide alimentaire et 300 000 sans domicile fixe. Et je ne compte pas les malheureux qui fuient les guerres, les violences et les crises climatiques dans des pays lointains.

En matière de difficultés, les communes ne sont pas en reste avec les réductions d'un grand nombre de moyens financiers, comme la taxe d'habitation. Les communes ont de moins en moins d'autonomie, mais surtout, cette perte d'économie n'est pas compensée de manière dynamique. Pour prendre l'exemple de notre nouveau quartier (Les Rives du Parc) qui va accueillir près de 500 habitants, il n'y aura pas de compensation adaptée. Seule la taxe foncière sera perçue.

À l'heure où je vous parle, avec le Conseil Municipal et les services, nous avons avancé quant à la réflexion sur le budget. La compensation attendue est loin de couvrir nos besoins : environ 100 000 euros en 2022, autant en 2023. On est loin des 700 000 € qui constituent le fossé budgétaire creusé par la hausse spectaculaire des prix du gaz.

Ceci étant, nous ne nous détournons pas de nos objectifs et de nos priorités. L'école et la jeunesse restent des piliers de la politique municipale. En 2022 est venue s'ajouter aux structures existantes la crèche communautaire, un bel établissement d'une capacité de 60 places.

Pour les plus grands, les éducateurs du CMSEA ont pleinement utilisé cette année les locaux qui ont été mis à leur disposition. Des locaux bien plus confortables, situés face au collège, avec des capacités de travail largement facilitées.

Nous avons installé le nouveau Conseil municipal des Jeunes, il est en train de prendre ses marques, et j'é mets le vœu qu'il travaille dans le même esprit que les précédents, avec tout autant de réussite. La jeunesse, c'est aussi le sport et la culture. En 2021, comme vous le savez, la Ville a obtenu le label Ville Sportive et en 2022, Talange a reçu le label Terre de Jeux 2024. Preuve,

Et qu'on le veuille ou pas, le « Quoi qu'il en coûte », les tickets, les aides pour l'essence, les aides pour la rentrée, les aides pour les communes, c'est de l'argent public. Ce n'est pas en creusant les déficits d'un côté qu'on va réussir à régler le problème de l'autre. La vraie solution, c'est un autre partage des richesses. Cela passe par des vrais salaires. En dehors de difficultés particulières (handicap, maladie, vieillesse...) les aides ne sont pas une solution de long terme. Chacun doit pouvoir vivre de son travail et en vivre décemment.

SOMMAIRE

Vœux du Maire	02
Vie municipale	04
Dossier	06
Urbanisme	08
Actualités	10
On parle d'eux	13
Retour sur...	14
Agenda	15

Toute l'actu en ligne !

- 🌐 www.talange.com
- 📌 @Talangeofficiel
- 📍 @villedetalange

s'il le fallait, de la qualité de nos équipements, de l'engagement municipal et surtout de l'engagement de nos associations sportives et de l'Office Municipal des Sports.

Sur le plan culturel, nous avons une politique qui est un peu notre marque de fabrique, et nous avons obtenu une distinction « 100 % EAC » qui reconnaît l'engagement de la collectivité au bénéfice d'une éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes talangeois. C'est le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, c'est Patatram 33, le travail réalisé en parfaite collaboration avec nos écoles, le collège, y compris le lycée.

Nos écoles, vous le savez, ont toujours été et resteront la priorité de la ville. Pour illustrer mon propos : à son entrée en 6^e, un jeune talangeois aura vu à minima une quinzaine de spectacles professionnels de qualité et il aura participé à bon nombre de projets culturels et artistiques.

2022 a aussi été une année de travaux. La salle de l'harmonie municipale a été refaite. Un désamiantage complet, et une réfection d'ampleur ont été menés à l'école Jean Burger 2. Nous avons, dans le cadre des travaux de transition énergétique, rénové la salle sportive Gabriel Pierné, et créé - il était attendu depuis longtemps - un nouveau city stade sur place des Fêtes. Nous avons aussi bien évidemment continué la mise aux normes d'accessibilité et la sécurisation dans les écoles. En 2023, une réflexion sera engagée pour la mise en place d'un programme de végétalisation des cours d'école. Toujours en matière de travaux, je me félicite que nous ayons pu mettre en place la chambre funéraire en lieu et place de l'ancien dépositaire.

Enfin, la poursuite de ce qui était déjà engagé de longue date en vue de relever le défi de la transition énergétique : le remplacement progressif de l'éclairage au sodium par des LED, la poursuite des programmes d'isolation, l'installation de panneaux photovoltaïques avec la régie municipale, notamment sur le dojo et sur le gymnase Pierre de Coubertin. Notre opération emblématique « Un Arbre, Un Enfant, La Ville » qui marque ce droit



à l'enracinement qui nous est si cher, n'échappe pas à la règle : une meilleure maîtrise de la ressource en eau sera permise grâce à la plantation d'arbres consommant moins d'eau et la mise en place du goutte à goutte pour l'arrosage.

Je voudrais enfin évoquer le nouveau quartier baptisé « Les Rives du Parc ». Il ne s'agit pas là d'une opportunité de promoteurs. Il s'agit pour ces promoteurs et leurs partenaires de répondre à une vraie commande municipale, qui s'inscrit dans un vrai projet municipal, et un projet qui ne date pas d'hier - des années 90 - qu'on avait appelé à l'époque « Talange 20 sur 20 ». Nous sommes là face au développement d'un vrai quartier, avec une halte fluviale communautaire qui va être continuée par un petit port municipal, l'aménagement de l'ensemble des berges, des commerces, d'une place. L'opération s'inscrit dans une vision d'ensemble. L'ancien portique de la sidérurgie, qui a été démonté très récemment autour du canal, va céder la place à une passerelle communautaire sur une liaison entre les gares de Hagondange et de Maizières-lès-Metz. Ce nouveau quartier répond aux préoccupations d'aujourd'hui avec notamment l'implantation d'un parc urbain et la connexion au réseau chauffage urbain qui sera mis en place et développé dans notre ville. C'est là une petite révolution en termes urbains et énergétiques.

De la même manière, l'ex Café Monopole va cette année être réhabilité. La façade, qui est une des plus belles

façades de la ville, sera conservée et le bâtiment sera occupé par des logements sociaux. C'est là un point important en matière d'équilibre. Le rez-de-chaussée, où était situé l'ancien café qui était un lieu public par excellence, sera occupé par la Mission Locale. Les locaux seront beaucoup plus spacieux et plus confortables. Ainsi, en même temps qu'on réalise un nouveau quartier, on réhabilite une friche dans le Talange un peu plus ancien. C'est là notre principe d'un développement équilibré : quand 1 € est investi dans une zone d'activité, 1 € est investi dans un quartier et 1 € est investi au centre ville.

Pour finir, j'é mets le vœu que la situation difficile que nous connaissons soit une situation conjoncturelle, que nous fassions des choix durables qui ne répliquent pas les mauvais choix qui ont déjà été faits dans les domaines que j'ai cités : éducation, santé, retraites, solidarité... J'é mets le vœu qu'une juste colère puisse alimenter une véritable réflexion avec les institutions représentatives (syndicats, associations...) sur ce qu'il faut faire pour que les choses changent véritablement dans notre pays. Ceci, dans le sens d'un meilleur partage des richesses et de la lutte contre les inégalités grandissantes. Et j'é mets le vœu que nous soyons à la hauteur des enjeux de cette décennie qui a commencé difficilement et qui, je l'espère, sera un peu plus clémente. »

Patrick ABATE, Maire de Talange

CONSEIL MUNICIPAL

L'essentiel du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

► **1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

Approbation à unanimité - 24 voix.

2. ENES : Résultat de clôture 2021 et affectation d'une partie des résultats à la collectivité de rattachement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 24 voix - décide d'affecter au budget 2022 de la Ville, une partie des excédents, de la façon suivante :

- 360 000 € sur le résultat d'exploitation du budget ÉLECTRICITÉ
- 0 € sur le résultat d'exploitation du budget TÉLÉDISTRIBUTION

3. Taxe d'aménagement - Modalité de répartition - Convention de reversement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 24 voix - décide un taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de Rives de Moselle de 1 % du produit communal à compter du 1^{er} janvier 2023.

4. Chasse Communale : Attribution de lots de chasse

À l'unanimité - 24 voix - le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un bail de location de chasse pour le compte de la commune avec Monsieur Navarro Lionel qui devra le signer sans délai.

5. Convention définissant les modalités de réalisation technique et financière des ouvrages de réseau de chaleur sur l'emprise de la ZAC des Usènes à Talange : SARL LA PONTE/Commune de TALANGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 24 voix - autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de réalisation technique et financière des ouvrages de réseau de chaleur sur l'emprise de la ZAC des Usènes à Talange entre la SARL LA PONTE et la Commune de TALANGE.

6. Clôture de la régie de recettes des douches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 24 voix - décide de clôturer, à compter du 1^{er} décembre 2022, la régie de recettes des douches de Talange.



7. Demande de subvention DETR/DSIL : projet de rénovation basse consommation de l'éclairage public

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le concours de l'État au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 60 % du coût prévisionnel HT de l'opération, soit 38 910 €.

8. Demande de subvention DETR/DSIL 2023 : projet de désamiantage et isolation thermique par l'extérieur de la façade de l'école maternelle Emile Zola

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le concours de l'État au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 50 % du coût prévisionnel HT de l'opération, soit 67 958 €.

9. Cession d'une emprise communale en fond de parcelle du 8 rue de la Liberté, sans usage ou affectation d'intérêt public - parcelle a/212

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal approuve la division et la cession de la nouvelle parcelle d'une contenance de 13 ca identifiée A/212, issue de la parcelle cadastrée section 1 parcelle n° 246, au prix de 260 € HT.

10. Cession d'une emprise communale en fond de parcelle du 8 bis rue de la Liberté, sans usage ou affectation d'intérêt public - parcelle b/212

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal approuve la division et la cession de la nouvelle parcelle d'une contenance de 18 ca, identifiée B/212, issue de la parcelle

cadastrée section 1 parcelle n° 246, au prix de 360 € HT.

11. Cession d'une emprise communale en fond de parcelle du 10 rue de la Liberté, sans usage ou affectation d'intérêt public - parcelle c/212

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal approuve la division et la cession de la nouvelle parcelle d'une contenance de 32 ca, identifiée c/212, issue de la parcelle cadastrée section 1 parcelle n° 246, au prix de 640 € HT.

12. Modification du tableau des emplois communaux

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux.

- Nomination de deux adjoints d'animation stagiaires et deux adjoints techniques stagiaires
- Modification de la quotité de travail d'un adjoint technique exerçant les fonctions d'ASEM

13. Avis du Conseil Municipal concernant le projet d'implantation d'un laboratoire de recherche et de développement sur le territoire de la Commune de Talange par la société NEUTRAVAL

À la majorité (25 POUR et 1 abstention), donne un avis favorable à l'implantation d'un laboratoire de recherche et de développement de la société NEUTRAVAL.

Compte-rendu intégral disponible en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

L'essentiel du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

► **1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2022**

Approbation à unanimité - 26 voix.

2. Budget général : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 26 voix - prend acte des mouvements de crédits et décide de modifier le budget primitif 2022 en conséquence.

3. Taxe d'aménagement - Annulation de la délibération 2022/69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 26 voix - décide d'annuler et de retirer la délibération 2022/69 prise le 14 novembre 2022.

4. Subventions 2023 - Versement des avances

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide de verser les avances sur les subventions 2023 suivantes : CCAS : 100 000 € / OCM : 45 000 € / Amicale du Personnel Talangeois : 10 000 €.

5. Affaires financières : information sur les décisions prises par le Maire en 2022 dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du 28/05/2020

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en

2022, relatives aux contractions de prêts, et ce, dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal par décision en date du 28/05/2020.

6. Annulation d'une décision d'accord de garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité - 26 voix - d'annuler sa délibération 2022/10 du 14/03/2022.

7. BP 2023 - Ouverture des crédits en section d'investissement

À l'unanimité - 26 voix - Le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2023.

8. Paiement du montant du 1^{er} Prix du Salon d'Automne de la Peinture de L'AAPC

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide de rembourser le 1^{er} prix du salon de la peinture « Gaston Welter - Ville de TALANGE » à l'association AAPC pour un montant de 700 € sur le budget 2022.

9. Participation au Club de Prévention du CMSEA - Année 2023

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal décide de participer au fonctionnement du Club de Prévention en versant la participation

au CMSEA au titre de l'année 2023 d'un montant de 24 360 € et vote une dépense de 24 360 € correspondant au montant de ladite participation, qui sera imputée au Budget 2023.

10. Vacances funéraires

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal fixe le montant des vacances funéraires à 25 €.

11. Augmentation de la participation employeur du contrat de frais de sante MGD - GRAS SAVOYE

À compter du 1^{er} janvier 2023, les taux de cotisation évoluent de 24 %. En conséquence, le Conseil Municipal décide une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2023, du montant de la participation mensuelle employeur par agent.

12. Budget Annexe - Résidence Paul Eluard - Décision modificative n°3

À l'unanimité - 26 voix - le Conseil Municipal prend acte de la modification des dépenses en section de fonctionnement et décide de modifier le budget annexe 2022 en conséquence.

Compte-rendu intégral disponible en mairie.





DOSSIER : NOUVEAU À TALANGE

LA MAIRIE DÉLIVRE À NOUVEAU LES CARTES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS

► Depuis le 10 février, la prise de rendez-vous pour réaliser une carte d'identité ou un passeport est possible à Talange.

Dans un contexte de difficultés liées à l'allongement des délais pour le renouvellement des cartes d'identité et passeports, la ville de Talange a été habilitée pour la délivrance des titres d'identité par les services de l'État et équipée d'un dispositif de recueil spécifique. Après plusieurs années de suppression de ce service à Talange, dans le cadre de la restructuration de la délivrance des titres sécurisés à l'initiative de l'État, un guichet va enfin rouvrir, à la demande de

Monsieur le Maire, Patrick ABATE auprès du Ministère de l'Intérieur pour proposer une solution de proximité aux usagers et contribuer à réduire les délais d'attente pour l'obtention des titres d'identité. Un bureau et un agent y seront spécialement dédiés.

Dans le but de faciliter la prise de rendez-vous, la municipalité a fait le choix de rendre possible la prise de rendez-vous en ligne, en plus de la possibilité des prises de rendez-vous téléphoniques.

Les usagers peuvent également accélérer la démarche en complétant directement le formulaire

de pré-demande en ligne (valable 6 mois) sur <https://ants.gouv.fr> avant de prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec toutes les pièces justificatives.

Le numéro de votre pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche seront à conserver pour que la mairie puisse accéder au dossier et récupérer les éléments utiles au traitement de cette demande.

Prise de rendez-vous en ligne sur www.talange.com

Contact : 03 87 70 87 80
cni.passeport@mairie-talange.fr

FORMATION

Une formation dédiée au traitement des demandes

Afin de pouvoir être opérationnels au plus vite, les agents du service Accueil et Vie Citoyenne ont suivi plusieurs modules de formation dans le cadre d'une étroite collaboration avec les services de l'État et le prestataire gérant la plateforme de prise de rendez-vous en ligne. Le traitement des demandes de CNI et passeports nécessite, en effet, l'utilisation d'un matériel spécifique et la maîtrise de logiciels conçus à cet effet. Après plusieurs semaines de préparation, les agents habilités à traiter les demandes de documents d'identité sont en mesure de pouvoir accueillir au mieux les usagers.



L'équipe du Service Accueil et Vie Citoyenne a suivi une formation dispensée par l'ANTS.

Se renseigner sur les étapes à suivre

Faire sa pré-demande en ligne

Prendre rendez-vous à la mairie

PAROLE D'ÉLUE AVEC MARTINE CAVALLIN

« La Ville de Talange s'est immédiatement portée candidate »

► À l'occasion de la récente ouverture de la prise de rendez-vous CNI/Passeport, Martine Cavallin, Adjointe à la Population et à la Communication, nous explique comment s'est déroulé le retour de ce service de proximité à Talange.

« Lors de la prise de rendez-vous CNI/Passeport, Martine Cavallin, Adjointe à la Population et à la Communication, nous explique comment s'est déroulé le retour de ce service de proximité à Talange. »

« Lorsque nous avons perdu la compétence "carte d'identité" en mars 2017, suite à la réforme des modalités de recueil et de délivrance des titres, le Conseil Municipal avait exprimé son incompréhension. Une motion a été votée à l'unanimité pour dénoncer les difficultés qui allaient de toute évidence être engendrées pour nos concitoyens.

Depuis, les difficultés se sont effectivement accumulées pour les services de l'État puisque les délais de traitement et de délivrance des titres sécurisés ont été considérablement allongés. Les quelques centaines de communes désignées au départ peinent à répondre à la demande.

C'est donc logiquement que la Ville de Talange s'est immédiatement portée candidate lorsque le gouvernement a communiqué sur le déploiement de 400 dispo-

Le 10 février au matin, à l'ouverture du service, un premier usager est venu déposer son dossier de demande de passeport.



De gauche à droite : Martine Cavallin, Adjointe à la Population et à la Communication, Safae Bureau, Chargée des dossiers CNI/Passeport, Patrick Abate, Maire de Talange.





FUTUR QUARTIER « RIVES DU PARC » DE L'ÈRE INDUSTRIELLE À L'ÈRE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU TOURISME

► Situé sur les bords du canal, au bout du futur quartier désormais dénommé « Les Rives du Parc », l'imposant portique industriel a récemment vécu ses dernières heures.

Ce chantier d'ampleur a nécessité plusieurs semaines de préparation au cours desquelles les moteurs ont été déposés et remis au propriétaire, la société PIWE, pour un euro symbolique.



Mis en place dans les années 90 par la société Arend, dans le but de faciliter le chargement et le déchargement des matériaux transportés par voie fluviale, ce portique supportait deux ponts roulants de 33 tonnes chacun qui ont été en fonctionnement durant une dizaine d'années. La société Arend était située sur le ban de Maizières-lès-Metz, à la limite de notre commune. À l'époque, le maintien des emplois sur site était lié à un nouveau marché de construction de portes de bateau qui nécessitaient un accès fluvial qui n'était possible que par le bras du canal, côté talangeois. Une concertation entre la ville de Talange, le Maire de Maizières-lès-Metz de l'époque, Gérard Terrier, et l'entreprise avait permis d'aboutir à la mise en place de ce portique.

Ne restent aujourd'hui que les piliers de béton dans le canal. Ceux-ci pourraient bien servir de support

à une future passerelle intercommunale, si toutefois les spécificités techniques le permettent.

Cette passerelle se substituera donc au portique et reliera les gares de Maizières-lès-Metz et de Hagondange, en même temps que l'ensemble du réseau des pistes cyclables et des voies vertes de la vallée de l'Orne et de la Moselle. La « connexion » des itinéraires ainsi que l'émergence d'une halte fluviale et de nouveaux quartiers autour du canal, sur d'anciennes friches industrielles, caractérisent le développement d'une véritable porte d'entrée pour tout un territoire qui s'étend jusqu'aux confins de la vallée de l'Orne.

Le bras mort du canal qui fut celui des Mines de Fer de Moselle (ou CAMIFEMO) entre ainsi dans une nouvelle phase de son existence, passant d'une vocation industrielle à une vocation touristique et de loisirs tout en constituant un nouvel élément clé de l'attractivité de notre territoire.



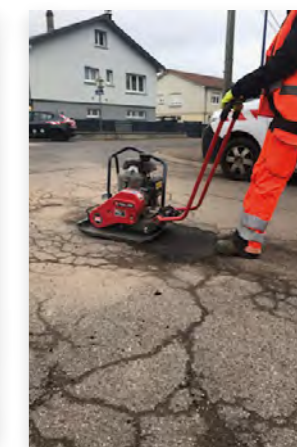
Ces projets s'inscrivent précisément dans le cadre du développement urbain du 21^e siècle avec ce qu'il exige en termes de traitement des friches, de mobilité et de qualité de vie. Le tout, sans prendre sur des terrains agricoles ou de la forêt. Ces terrains constituaient de longue date des « dents creuses » en milieu urbain.

La disparition du portique, dans ce contexte, représente tout un symbole : celui d'un territoire et d'une ville qui se développent et poursuivent la reconversion de leurs friches pour définitivement se tourner vers l'avenir.

VOIRIE

Reboucher des nids de poule : une question de sécurité

► Les épisodes successifs de gel et de dégel engendrent la formation de trous dans le revêtement des chaussées, appelés plus communément des nids de poule. Les services techniques, après avoir inspecté toutes les rues de la ville, ont procédé au rebouchage des centaines de nids de poule repérés. Une campagne de travaux qui se tient plusieurs fois par an avec l'objectif de garantir la sécurité des riverains. Ainsi, chaque année, ce sont 10 tonnes d'enrobé à froid qui sont utilisées pour y procéder.



SALER LES ROUTES ? OUI, MAIS...

► Le salage des routes en hiver accélère le processus de formation de nids de poule. Afin d'éviter une dégradation trop rapide des chaussées, seuls les axes principaux sont concernés par le salage lorsque celui-ci est réalisé par les services municipaux.

ESPACES VERTS

Ramassage des sapins : les copeaux utilisés pour les espaces verts



► Comme l'an dernier, les talangeois étaient invités à déposer leur sapin sur le trottoir après les fêtes de fin d'année.

Le 9 janvier, les services techniques municipaux ont ainsi procédé au ramassage et à la transformation des sapins en copeaux pour une utili-

sation en paillage dans les espaces verts publics.

Une initiative pratique pour les talangeois, moins coûteuse pour la collectivité et bonne pour la planète grâce à une gestion plus responsable de ces déchets et des espaces verts.

CMSEA

Les vestiaires du COSEC rénovés par les jeunes du CMSEA

► Sofia, Zohra, Lena, Selim, Maxime et Yacine ont rénové les vestiaires du COSEC durant la 2^e semaine des vacances de la Toussaint.

Leur travail a fait l'objet de nombreux remerciements. Encadrés par Marc, ils ont bénéficié d'une

bourse pour le travail accompli et souhaitent s'offrir une semaine au ski.

Cette action a été coorganisée par la Ville et co-financée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



RÉCEPTION DU MONDE SPORTIF

La Ville récompense les sportifs

► Mardi 29 novembre 2022 s'est déroulée, au Théâtre Jacques Brel, la réception du monde sportif, organisée par l'Office Municipal des Sports, en présence de son président Driss Tlemsani et de Patrick Abate, Maire de Talange. 108 méritants de tous âges (sportifs, équipes et bénévoles), sélectionnés parmi les adhérents des différentes associations sportives

talangeoises, ont été récompensés pour leur motivation, leur implication ou leurs résultats sportifs. Chacun d'entre eux a été l'heureux bénéficiaire d'une carte cadeau valable dans une grande enseigne de la région. Cette très belle soirée d'encouragement à la pratique du sport et au développement de la vie associative s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



► La Ville a récemment obtenu le label Terre de Jeux 2024.

Outre une reconnaissance pour la Municipalité, Terre de Jeux 2024 consiste en un engagement à poursuivre le développement des activités physiques et à véhiculer les valeurs du sports auprès du plus grand nombre.



TALANGE RÉCOMPENSÉE

Label 100% EAC : une reconnaissance pour l'engagement municipal au bénéfice de l'Éducation Artistique et Culturelle



De gauche à droite : Pierre Christophe, responsable du Service Culturel à la Mairie de Talange - Anne Crocitti, Adjointe au Maire de Talange chargée des affaires culturelles - Richard Laganier, Recteur Académique Grand Est - Delphine Christophe, Directrice Régionale des Affaires Culturelles. Photo : JH PIERSON/Académie de Strasbourg.

► Une belle reconnaissance de l'engagement de la Ville de Talange au bénéfice de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ! À l'occasion d'une belle cérémonie qui s'est tenue à Strasbourg le 20 janvier 2023 à la DRAC Grand Est, la Ville de Talange s'est vue remettre le Label 100% EAC qui distingue l'engagement des collectivités impliquées au bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes du territoire.

Ce label valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. La Municipalité était représentée par Anne Crocitti, Adjointe aux affaires culturelles et Pierre Christophe, responsable du service culturel.

Ils ont eu l'honneur de recevoir ce diplôme des mains de Monsieur Richard Laganier, Recteur Académique Grand Est et de Delphine Christophe, Directrice Régionale des Affaires Culturelles.

JEUNESSE

Le Conseil Municipal des Jeunes à la rencontre des services de la mairie

► Installé depuis le mois de mai, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes de Talange n'a pas attendu pour plancher sur les sujets de préoccupation qui lui tiennent à cœur.

Les jeunes élus n'avaient en revanche toujours pas été à la rencontre des services. C'est désormais chose faite puisqu'une journée leur a été consacrée afin de leur permettre de découvrir le fonctionnement de la mairie et des services municipaux.

Arborant fièrement leurs écharpes tricolores, les membres de la jeune assemblée ont tout d'abord été accueillis par le Maire, Patrick Abate, dans la salle du conseil, là où se réunit habituellement son Conseil Municipal. L'édile en a profité pour féliciter une nouvelle fois les jeunes talangeois, et pour leur rappeler toute l'importance de leur engagement au service de leur ville et des leurs concitoyens. La matinée s'est poursuivie avec une

visite de la mairie encadrée par les adjoints Sébastien Macri et Martine Cavallin, respectivement en charge de la jeunesse-citoyenneté et de la population.

« C'est un bon moyen pour les jeunes de se rendre compte du travail effectué chaque jour par la collectivité au service de la population et de l'administration » détaillent les élus. « L'objectif était d'aller à la rencontre des agents municipaux afin d'échanger sur les missions que chaque service accomplit au quotidien ».

Le programme qui attendait le Conseil Municipal des Jeunes pour le reste de la journée était tout aussi riche. Après une parenthèse intergénérationnelle autour d'un repas bien mérité avec les seniors du Foyer des Personnes Âgées, un tour de la ville a été organisé par les services.

À cette occasion, les jeunes conseillers se sont vus expliquer les projets d'urbanisme ac-



tuellement en cours dans la commune et notamment l'émergence du port et des nouveaux quartiers situés au bord du canal.

L'immersion dans la vie municipale s'est achevée en mairie avec la diffusion d'un diaporama sur le rôle du maire et des élus dans la commune.

L'environnement territorial et l'action municipale n'ont désormais plus aucun secret pour les jeunes élus qui ont déjà programmé de nouvelles réunions de travail.

Le CMJ au Complexe Raymond Lambert



LA MEDIATHÈQUE À L'ÉCOLE

Les écoliers découvrent le Kamishibai

► Début décembre dernier, les élèves de la classe ULIS de l'école Jean Burger ont découvert le Kamishibai (« théâtre de papier » d'origine japonaise) lors d'une activité animée par les bibliothécaires de la médiathèque de Ta-

lange. Pendant une demi-heure, Anne Raison et Muriel Bonnaventure ont ainsi fait découvrir aux enfants un conte illustré, sans omettre de leur expliquer l'histoire du Kamishibai et de se prêter au jeu des questions-réponses.



SAINT-NICOLAS

Saint-Nicolas était en visite dans les écoles

► Le 6 décembre dernier, comme chaque année, la Saint-Nicolas à Talange prend la forme d'une grande distribution de livres offerts par la Ville à tous les écoliers ! Chaque élève de la maternelle au collège s'est une nouvelle fois vu remettre un ouvrage, adapté à son niveau. Dans les maternelles Eugénie Cotton, Elsa Triolet, Émile Zola et Irène Curie, la distribution a été effectuée par le saint Nicolas lui-même, accompagné d'élus (...) et de l'équipe enseignante. Les livres étaient également accompagnés de gourmandises chocolatées.

Dans les classes des écoles élémentaires, c'est l'équipe enseignante qui a procédé à la distribution des livres, une fois encore accompagnés de chocolats, sauf dans l'école Jean Burger où saint Nicolas a rendu une petite visite aux élèves. Au collège, les élus et les services municipaux ont remis les livres aux délégués de chaque classe, rassemblés en salle Molière. Ces derniers ont ensuite assuré la distribution des ouvrages dans leurs classes respectives.

Les livres sont choisis sous la forme d'une collection de titres

par niveau. Les élèves d'un même niveau reçoivent donc des titres différents les uns des autres, parmi la collection de plusieurs ouvrages. Ainsi, ils peuvent s'échanger leur livre et donc en découvrir plus d'un !



HANDICAP

DuoDay : l'inclusion au premier plan

► Christel a partagé une journée avec Roberto Cardosi, responsable du Service Accueil et Vie Citoyenne et Secrétaire de Monsieur le Maire, dans le cadre de l'opération DuoDay, qui a le double objectif de permettre d'une part à une personne en situation de handicap de découvrir un métier, et d'autre part de promouvoir au sein des entreprises et des administrations l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.



ANNIVERSAIRE

Deux nouvelles centenaires à Talange !

► Madame Marie JACOBY a fêté ses 100 ans le vendredi 2 décembre 2022 à l'EHPAD Les Coquelicots de Talange. Plusieurs élus, la famille de la centenaire, l'ensemble du personnel et les résidents se sont ainsi rassemblés autour d'un goûter. Pour l'occasion, la Municipalité talangeoise, représentée par Raphaëlle Rummel, conseillère municipale déléguée, a offert une composition florale à Madame Jacoby.



► Madame Juliette BARBARESCO a fêté ses 100 ans à l'EHPAD Les Coquelicots de Talange le 4 novembre dernier. Un goûter a été organisé pour l'occasion. Des fleurs et chocolats ont été apportés à Madame Barbaresco par Régine Dautruche, 1^{ère} Adjointe à la solidarité et aux affaires sociales, qui représentait la Municipalité.



ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

60 ans de mariage pour les époux Foti !

► Chiara et Tommaso Foti viennent de célébrer leurs noces de diamant, c'est-à-dire leur soixantième anniversaire de mariage ! Nés tous les deux en Italie, le 13 novembre 1937 pour lui, et le 16 août 1942 pour elle, ils s'y sont mariés le 23 décembre 1962. Tommaso Foti trouve ensuite du travail en France, plus précisément à l'usine d'Hagondange, en tant que forgeron. Domiciliés à Talange depuis le début des années 1980, ils ont la joie d'être entourés d'une grande famille, notamment de leurs quatre enfants, cinq petits-enfants et un arrière-petit-fils. Le maire, Patrick Abate, ainsi qu'Anne Crocitti, adjointe, n'ont pas manqué cette occasion de leur rendre visite pour les féliciter en personne.



CONCOURS MAISONS ET IMMEUBLES FLEURIS

Les lauréats 2022 récompensés

► C'était il y a quelque temps déjà, mais il n'est jamais trop tard pour mettre en lumière les talangeois qui fleurissent joliment leurs jardins, fenêtres et balcons ! Dans la catégorie maisons : 1^{er} DRABIK Wanda - 2^e ROSER Alain - 3^e KOENIG Flora. Dans la catégorie immeubles : 1^{er} HOFFMANN Francis - 2^e SANTOS Ondina - 3^e BURCK Fabienne. Le maire, Patrick Abate, entouré de plusieurs élus, a récompensé les 6 lauréats avec un diplôme, un bon d'achat de 40 à 80 € ainsi qu'une composition florale.



TÉLÉTHON

Une belle mobilisation à l'occasion du Téléthon

► 3714 € ! C'est la somme qui a été récoltée à Talange au profit du Téléthon grâce aux manifestations organisées début décembre 2022, dont la marche aux lampions qui s'est tenue pour la deuxième année consécutive. La remise des fonds s'est tenue dans les locaux du Centre Laïque Talangeois d'Éducation Permanente (CLTEP). À cette occasion, les participants (élus, bénévoles, écoles, associations...) étaient invités à se retrouver pour partager un moment d'échange et de convivialité autour d'un verre bien mérité. La municipalité les remercie et les félicite pour leur mobilisation sans faille au service de la bonne cause.



LA MINUTE VERTE

► Comment diminuer la facture de gaz et d'électricité ?

→ Je règle mon chauffage à 19°C maximum. Le saviez-vous ? Baisser le chauffage de 1°C dans son logement, c'est 7% d'économies d'énergie par an. Le chauffage, c'est 66 % des dépenses d'énergie d'un ménage. (source : Ademe)

Autres bons réflexes à adopter au quotidien :

- Baissez le chauffage en quittant votre logement.
→ Installez des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres, cela évitera les déperditions de chaleur.
→ Pensez à purger régulièrement vos radiateurs et évitez les radiateurs d'appoint électriques ou gaz.
→ Placez des bas de portes sur celles donnant sur l'extérieur ou la cave et le sous-sol.
→ Installez des équipements de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, etc.) pour ne plus dépendre des énergies fossiles.

« Pour nous aujourd'hui et nos enfants demain »

PERMANENCES

Jean-Louis Hann, le nouvel écrivain public



► Besoin d'aide dans vos démarches administratives ? Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'écrivain public en mairie. Il vous aidera gratuitement à rédiger des courriers administratifs, comprendre et compléter des documents, établir des déclarations de revenus... Les permanences seront désormais assurées par Jean-Louis Hann, qui succède à Joël Kuhner, et auront lieu les mardis de 9h à 11h, sur rendez-vous auprès de l'accueil. Tél. : 03 87 70 87 80.

HORIZONS N°227

Erratum

► Une erreur s'est glissée dans le n°227. Il s'agissait du conseil municipal du 26/09, et non du 04/07/2022.

NUMÉRO D'URGENCE

Signaler les cas de harcèlement

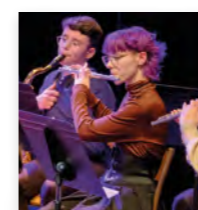
► Des numéros d'urgence existent pour signaler le harcèlement : le 30 20 (harcèlement dans les établissements scolaires) 30 18 (cyberharcèlement).



DIM. 26.02.2023
Donnerie textile/vêtements
Foyer des Personnes Âgées
Dépôt : 9h30-12h. Ouverture 14h-17h. Attention, nouveau règlement ! À consulter en ligne.



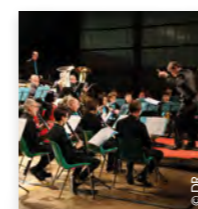
DIM. 05.03.2023
« De l'autre côté »
Théâtre Jacques Brel
À 17h. (Cie La Bête à Plumes).
Cirque d'objets poétique. 50 min.
Tout public dès 6 ans.



VEN. 24.03.2023
Concert : 1h avec les grands élèves
Auditorium G. Fauré
À 18h30. Classes de piano, flûte traversière, guitare classique, trombone, percussion, saxophone.



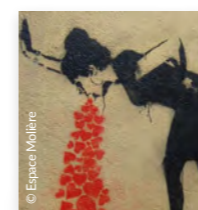
DIM. 26.03.2023
Ramassage de déchets
Foyer des Personnes Âgées (départ)
RDV à 10h au FPA. Départ à 10h30 pour une opération propreté dans les rues de Talange.



DIM. 02.04.2023
Conte musical « Le Petit Prince »
Théâtre Jacques Brel
À 17h. Orchestre d'harmonie de Talange. 60 min. Tout public dès 6 ans. Rés. au 03 87 70 87 83.



MER. 05.04.2023
Concert des adultes du Conservatoire
Théâtre Jacques Brel
À 20h. Vaste répertoire musical. L'étonnement, la qualité et l'humour seront de mise tout au long de cette soirée.



VEN. 02.06.2023
« Le Processus » Théâtre de Romette
Café de l'Usine
Texte inédit de Catherine Verlaguet. Échange avec le public à l'issue de la représentation.



VEN. 03.03.2023
« Au bord du vide » (Cie Manie)
Théâtre Jacques Brel
À 20h. Cirque. Rencontre entre poésie, jonglage et acrobatie. 60 min. Tout public dès 9 ans.



VEN. 17.03.2023
Concert hommage à J.-M. Gammella
Théâtre Jacques Brel - 20h
Enseignants et élèves du conservatoire rendront un hommage musical en souvenir d'un collègue disparu le 28/02/2022.



SAM. 25.03.2023
Climax (Cie Zygomatic)
Théâtre Jacques Brel
À 20h. Spectacle burlesque musical. 65 min. Tout public dès 8 ans. Acrobaties, chansons, humour.



JEU. 30.03.2023
Spectacle musical
Théâtre Jacques Brel - 20h.
"Dans le bleu de Jeanne en blue-jean" de Philippe Kel Jonquel. Auteur, compositeur, interprète.



DIM. 02.04.2023
Bourse pompier et multicollecion
Centre socioculturel
De 8h30 à 17h. Entrée : 2 € à partir de 14 ans. Org. : "Le Flambeau". Renseignements : 03 87 70 10 36.



DIM. 23.04.2023
Donnerie classique
Salle Maurice Baquet
Dépôt : 9h30-12h. Ouverture au public 13h30-16h30.

PLUS D'INFORMATIONS

Les évènements de cet agenda sont indiqués sous réserve de modification. Toutes les infos : www.talange.com facebook.com/Talangeofficiel



COMPLEXE R. LAMBERT
RUE DE LA LIBERTÉ
57525 TALANGE

DIM.
26.02.2023

DONNERIE

SPÉCIALE TEXTILE



DE **9H30** À **12H**
DÉPÔT VÊTEMENTS ET TISSUS



DE **14H** À **17H**
OUVERTURE TOUT PUBLIC

entrée
libre

*Vos armoires sont pleines à craquer ?
Vos chutes de tissus s'amoncellent et vous ne savez plus quoi en faire ?
Ces vêtements, tissus en bon état vous encomrent.*

**Ne les jetez pas,
donnez-les !**

Plus d'infos sur www.talange.com ou scannez :

